



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 octobre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 7 janvier 2012 au 20 septembre 2012)**

#### **I. Introduction**

1. Établi en application de la résolution 2037 (2012) du Conseil de sécurité, qui a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 31 décembre 2012, le présent rapport rend compte des principaux événements survenus dans le pays et de l'exécution du mandat de la Mission du 7 janvier au 20 septembre 2012. Il énonce aussi mes recommandations sur les mesures à prendre par la MINUT et le Gouvernement timorais pour achever les préparatifs du retrait de la Mission compte tenu de la situation sur place et des vues du Gouvernement concernant le rôle des Nations Unies au Timor-Leste après le retrait de la MINUT. Ma Représentante spéciale pour le Timor-Leste, M<sup>me</sup> Ameerah Haq, a dirigé la Mission jusqu'au 9 juin, date à laquelle M. Finn Reske-Nielsen, qui avait précédemment assumé les fonctions de représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, est devenu Représentant spécial par intérim. Ils ont aussi été secondés par mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, M. Shigeru Mochida. Conformément à son cadre stratégique intégré, la MINUT a continué à mettre en œuvre l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

#### **II. Évolution de la situation politique depuis le 7 janvier 2012**

2. Le Secrétariat technique d'administration électorale du Gouvernement timorais a organisé avec succès les deux tours des élections présidentielles, les 17 mars et 16 avril, ainsi que les élections législatives du 7 juillet, sous le contrôle de la Commission électorale nationale. Ces élections se sont caractérisées par un taux élevé de participation (entre 73 % et 78 %) et se sont déroulées dans le calme. Les résultats ont été acceptés par tous les candidats, les partis politiques et l'ensemble de la population. Le 20 mai, à l'issue du scrutin, l'ancien commandant des Forces armées timoraises (Falintil-Forces armées de défense du Timor-Leste), Taur Matan Ruak, qui se présentait à titre indépendant, a été investi Président. Le nouveau Parlement est entré en fonctions le 30 juillet, quatre partis se répartissant les 65 sièges : Congresso Nacional de Reconstrução de Timor-Leste (CNRT), avec 30 sièges; Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (FRETILIN), avec 25 sièges; Partido Democrático (PD), avec 8 sièges, Frente-Mudança (FM), avec



2 sièges. Grâce aux quotas prévus dans le Code électoral, les femmes ont obtenu 38 % des sièges (25), ce qui représente le meilleur résultat dans la région pour l'Asie et le Pacifique.

3. Aucun parti n'ayant obtenu la majorité absolue, le CNRT, le PD et le FM ont formé une coalition pour constituer un nouveau gouvernement. Le 8 août, le Président Taur Matan Ruak a intronisé les membres de ce gouvernement, composé notamment d'un premier ministre, à savoir le Président du CNRT, M. Kay Rala Xanana Gusmão, de 16 ministres, dont 2 femmes, de 12 vice-ministres et de 26 secrétaires d'État. Le FRETILIN, qui est devenu le parti d'opposition, n'a pas remis en cause la légitimité du nouveau Gouvernement, comme il l'avait fait en 2007 (voir S/2007/513, par. 4) et continue de participer et de contribuer activement aux débats parlementaires. Le 14 septembre, après un débat de trois jours qui a été retransmis en direct à la télévision et à la radio nationales, le Parlement a approuvé le programme quinquennal du cinquième Gouvernement constitutionnel, que lui avait présenté le Premier Ministre, M. Xanana Gusmão.

4. Au cours de leurs campagnes respectives, qui ont en tout duré près de deux mois, les candidats et les partis politiques ont sillonné tout le pays, organisant des rassemblements et des débats avec la population et démarchant les électeurs au porte-à-porte. Ces activités se sont déroulées dans le calme, sans qu'aucun incident grave ne vienne perturber la campagne. Durant cette période, les candidats ont souvent évoqué la nécessité de maintenir la paix et la stabilité et appelé leurs partisans à adopter un comportement responsable. Les cas de fraude présumée ont été rapportés auprès des mécanismes juridiques et réglementaires compétents. Les groupes nationaux et internationaux chargés de l'observation des élections (qui comptaient plus de 2 500 observateurs pour chaque scrutin), notamment du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de la Communauté des pays de langue portugaise et de l'Union européenne, ont estimé que, globalement, le processus électoral s'était déroulé de façon satisfaisante, même si certains ont fait part de leur inquiétude concernant le respect des règles de financement des campagnes.

5. En plus d'avoir mené à bien les élections en 2012, les autorités timoraises ont également organisé de grandes manifestations pour marquer plusieurs événements historiques. Le 20 mai, le pays a célébré le dixième anniversaire de son retour à l'indépendance lors d'une cérémonie qui a réuni un certain nombre d'éminentes personnalités régionales et internationales, dont les Présidents indonésien et portugais, les Gouverneurs généraux de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Tuvalu ainsi que mon Conseiller spécial pour le Myanmar. La passation de pouvoir entre l'ancien Président Jose Ramos-Horta et le nouveau Chef de l'État a eu lieu le même jour (voir plus haut par. 2). Le 30 août, une cérémonie a été organisée au palais du Gouvernement, à Dili, pour marquer le treizième anniversaire de la consultation populaire. Le Président Taur Matan Ruak a souligné que la victoire du Timor-Leste tenait à l'unité et à la détermination de son peuple, et demandé à tous les Timorais de travailler main dans la main avec sérieux, honnêteté et dévouement afin de lutter contre la pauvreté et d'utiliser les richesses de la nation pour édifier un pays meilleur et plus prospère pour les fils et filles du Timor-Leste.

6. Le Gouvernement a également marqué la Journée internationale de la femme, le 8 mars, avec un certain nombre de manifestations, dont une cérémonie qui s'est déroulée au Centre des congrès de Dili, à l'occasion de laquelle le Premier Ministre et

ma Représentante spéciale ont souligné l'importance de la participation des femmes au développement national et de l'autonomisation des femmes en milieu rural. Des distinctions ont été remises à plusieurs ministères pour les progrès qu'ils avaient accomplis au cours des cinq années précédentes dans la mise en œuvre de politiques et stratégies visant à promouvoir l'égalité des sexes. Le 6 février, dans le cadre des activités préalables à la Journée internationale de la femme, le Parlement a tenu une séance extraordinaire pour la parution du Rapport sur la conférence nationale sur la santé procréative, la planification des naissances et l'éducation sexuelle (voir S/2010/522, par. 45), qui a été établi avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organismes des Nations Unies.

7. J'ai eu le plaisir de me rendre au Timor-Leste les 15 et 16 août, peu après la formation du nouveau Gouvernement, et j'ai rencontré le Président Taur Matan Ruak, le Premier Ministre, M. Xanana Gusmão, le Président du Parlement, M. Vicente Guterres, le Secrétaire général du FRETILIN, M. Mari Alkatiri, ainsi que d'autres responsables et interlocuteurs. J'ai pris la parole devant le Parlement, assisté à un atelier d'évaluation de la fragilité organisé par le Ministère des finances dans le cadre du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles et visité le Centre de formation de la police ainsi que le nouveau Musée de la résistance. Dans le cadre de la promotion de la nouvelle initiative mondiale « L'éducation avant tout », j'ai donné une conférence aux étudiants de l'Université nationale du Timor-Leste et rencontré des écoliers pour souligner l'importance d'une éducation de qualité, adaptée et ouverte à tous. Tout au long de mon séjour, j'ai constaté les importants progrès accomplis par le pays dans de nombreux domaines au cours des 10 dernières années et depuis la crise de 2006 : maintien d'un climat de sécurité stable, reprise par la Police nationale du Timor-Leste des responsabilités de maintien de l'ordre en mars 2011 et bon déroulement des élections de 2012. J'ai encouragé le pays à adopter une démarche sans exclusive pour consolider les acquis et résoudre les problèmes qui se posent encore, notamment dans le domaine socioéconomique, conformément à l'engagement pris par le Timor-Leste d'assurer une gouvernance démocratique et l'état de droit et de construire un avenir sûr et stable. J'ai également salué la mise en place d'une équipe composée de membres du Gouvernement, du bureau du Président et du Parlement, créée en vue de parvenir à une position commune concernant l'action de l'Organisation des Nations Unies après le retrait de la MINUT, et rappelé que le Timor-Leste pouvait compter sur le soutien constant et indéfectible de l'Organisation. Tous les responsables timorais et les autres interlocuteurs ont exprimé leur gratitude à l'ONU pour l'appui qu'elle a apporté au pays au fil des ans.

## **A. Appui au dialogue et à la réconciliation**

8. Ma Représentante spéciale et mon Représentant spécial par intérim ont poursuivi leur mission de bons offices et régulièrement rencontré le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement et le Secrétaire général du FRETILIN. Parmi les principales questions évoquées lors de ces réunions, il convient de citer les préparatifs et le déroulement des élections, le soutien apporté pour intensifier les activités de renforcement des capacités et le développement institutionnel de la Police nationale du Timor-Leste ainsi que la poursuite de la transition et de la planification du retrait de la MINUT. Ils ont également continué d'organiser des rencontres avec les représentants et représentantes de tous les partis politiques et de

la société civile. En pleine période électorale et alors que les activités politiques s'intensifiaient, ils n'ont eu de cesse de rappeler qu'une participation politique constructive et responsable était essentielle et que le bon déroulement de ses élections pouvait marquer une étape décisive dans le relèvement du pays après les événements de 2006. Mon Représentant spécial adjoint pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit a de nouveau rencontré les secrétaires d'État à la sécurité et à la défense pour débattre avec eux de questions concernant respectivement le maintien de l'ordre et le secteur de la sécurité en général, en particulier l'assistance apportée par la MINUT en matière de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires du Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la Police des Nations Unies.

9. Lors d'une manifestation organisée le 28 février par la Commission électorale nationale, avant le début de la campagne électorale, qui avait réuni plus de 1 000 participants, 12 des 13 candidats à l'élection présidentielle (Francisco Xavier do Amara était absent pour des raisons de santé), et 22 des 24 partis enregistrés ont signé un pacte national par lequel ils se sont engagés à respecter l'ensemble des lois et règlements électoraux, à promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des sexes et à respecter les résultats du scrutin. Cette manifestation, qui a débuté par une cérémonie traditionnelle avec les notables des 13 districts du pays, a été couronnée par un débat entre les 12 candidats, animé par le Président de la Commission électorale nationale et retransmis à la télévision et à la radio nationales. Dans le cadre du programme de prévention des conflits et de renforcement de la paix mené par la Commission pendant la période électorale, la signature du pacte national a été précédée par celle d'autres accords similaires et par l'organisation de cérémonies en faveur de la paix dans chacun des 13 districts, montrant la volonté résolue des autorités de maintenir la paix et la stabilité pendant la période électorale.

10. En vue de faciliter davantage le dialogue et d'encourager la participation civique au niveau local, les responsables des administrations de district et les chefs de village ont organisé, entre le 7 janvier et le 20 septembre, 45 débats sur la gouvernance démocratique dans tout le pays avec l'appui de la MINUT. Ces rencontres, qui ont réuni 2 785 participants (dont 569 femmes), ont permis de débattre activement de l'importance du déroulement pacifique des élections, de ce que les citoyens attendaient de leurs élus et de ce qu'eux-mêmes pouvaient apporter à leur pays.

## **B. Renforcement de la gouvernance démocratique**

11. Les organes chargés de l'administration des élections ont mené à bien les tâches de caractère juridique, opérationnel et logistique nécessaires à la tenue d'élections crédibles. Le Secrétariat technique d'administration électorale a mis à jour les listes électorales du 2 au 18 mai, et organisé, en l'espace de quatre mois, les deux tours de l'élection présidentielle, puis les élections législatives. À cette fin, il a dû recruter et former environ 8 800 scrutateurs qui ont été répartis dans 640 bureaux de vote. L'organe de surveillance, à savoir la Commission électorale nationale, a déployé 700 agents dans les différents districts afin de superviser la campagne et le travail du Secrétariat technique.

12. Une équipe intégrée composée de 170 membres de la MINUT et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a appuyé le

Secrétariat technique et la Commission électorale nationale. Cette équipe comportait notamment 130 Volontaires des Nations Unies chargés de la planification opérationnelle, de l'éducation civique et électorale, des activités de renforcement des capacités et de la logistique. Le jour des élections, la MINUT a également fourni quelques services de transport aérien pour transporter des agents électoraux et amener le matériel de vote jusqu'aux bureaux qui n'étaient pas accessibles. Toutefois, l'assistance apportée par les Nations Unies pour ces élections était bien inférieure à celle fournie en 2007, les capacités des organes chargés de l'administration des élections du Timor-Leste s'étant depuis considérablement développées.

13. Plusieurs programmes de sensibilisation ciblant certains secteurs de la population ont été mis en place pour les élections avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de la MINUT et du PNUD pour encourager la participation (voir S/2012/43, par. 11). Avec le soutien de l'UNICEF, les organes chargés de l'administration des élections ont organisé des débats et utilisé des supports médiatiques, comme des affiches, des émissions de radio et de télévision ou encore des brochures destinées aux élèves du secondaire, pour souligner l'importance de la participation des jeunes et des primo-votants. Pour la première fois, le Secrétariat technique d'administration électorale a également produit des supports médiatiques pour encourager les personnes handicapées à voter. Le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité et des organisations de la société civile ont mené diverses activités pour sensibiliser l'électorat féminin, y compris, en juin, la première série de débats télévisés entre candidates aux élections législatives.

14. Un décret-loi sur la planification du développement intégré des districts, qui énonce les règles concernant la planification, la mise en œuvre et le financement des projets publics au niveau des districts et des sous-districts et qui détermine les autorités dont relèvent ces projets, a été promulgué le 6 février afin de veiller à ce que le budget de l'État soit bien investi dans les domaines jugés prioritaires par les administrations locales. Le Fonds d'équipement des Nations Unies et le PNUD ont aidé à mettre en place les procédures de planification, de gestion financière, d'achat et de mise en œuvre liées à ces projets.

15. Les efforts déployés pour renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption se sont poursuivis. Le 22 juin, le résumé analytique de l'auto-évaluation effectuée par le Timor-Leste sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été adopté lors d'une réunion du Groupe chargé de l'examen de l'application de la Convention à Vienne, le pays devenant ainsi le quatrième État partie, sur les 41 faisant l'objet de cet examen en 2011, à publier ce résumé. Celui-ci comportait plusieurs recommandations : examiner les moyens permettant d'accélérer les enquêtes; envisager d'inclure dans le projet de loi contre la corruption des dispositions visant à combler les lacunes et renforcer l'efficacité des lois actuelles relatives, entre autres, à la protection des personnes dénonçant les abus et des experts, et intégrer au programme du Centre de formation juridique des modules spécialisés concernant la coopération internationale en matière pénale pour lutter contre la corruption. La MINUT et le PNUD ont continué de soutenir la Commission de lutte contre la corruption, notamment en lui fournissant des conseils techniques dans le cadre de l'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les 28 et 29 mars, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption et le PNUD ont organisé un atelier destiné aux parlementaires et aux

représentants de la société civile afin de leur fournir d'importantes informations concernant la Convention et de les encourager à participer plus activement au processus d'auto-évaluation officiel de la Convention. Au cours de la période considérée, la Commission de lutte contre la corruption a remis au Bureau du Procureur général 14 dossiers concernant des enquêtes closes, tandis que 7 autres enquêtes étaient encore en cours. Le 8 juin, le tribunal du district de Dili a condamné le Ministre de la justice alors en exercice à une peine de cinq ans d'emprisonnement et à une amende de 4 350 dollars pour avoir enfreint la loi dans le cadre d'une passation de marché; le Ministre a fait appel.

16. La MINUT a également appuyé la création d'associations professionnelles de comptables et d'ingénieurs, les 31 mars et 27 juillet respectivement, visant à promouvoir la normalisation des procédures et des qualifications dans ces deux professions. La MINUT a accueilli les réunions des comités directeurs des deux organisations, leur a fourni à titre provisoire des services de secrétariat et a facilité l'établissement de liens avec d'autres organisations professionnelles régionales et internationales spécialisées dans ces domaines.

17. Un certain nombre de critères concernant la culture de gouvernance démocratique et le dialogue énoncés dans la stratégie à moyen terme (voir S/2009/72, par. 47) ont été largement respectés mais, à terme, les autorités devront faire preuve d'une ferme volonté politique pour permettre de consolider les acquis et d'en tirer parti. Ainsi, la promotion des droits et garanties constitutionnels reconnus à tous les citoyens est bien assurée. La Constitution et les lois pertinentes garantissent l'équilibre des quatre piliers de la souveraineté. La Commission de la fonction publique a rédigé un code de déontologie qui s'applique à tous les fonctionnaires. Enfin, un cadre juridique global de lutte contre la corruption a été créé, encore qu'un projet de loi contre la corruption doive encore être soumis au Parlement. L'ancien Parlement avait examiné le projet de loi précédent mais ne l'avait pas approuvé. Le Timor-Leste dispose d'un secteur actif de médias indépendants, mais les journalistes ont besoin de formations supplémentaires et d'un appui en matière de renforcement des capacités (voir S/2012/43, par. 14). La loi portant création de la chambre de vérification des comptes de la Haute Cour du contentieux administratif et fiscal et des comptes a été approuvée par le Parlement le 6 juillet 2011 et le personnel recruté et formé (voir *ibid.*, par. 15); cependant, la chambre n'est pas encore complètement opérationnelle. Entre-temps, les capacités et mécanismes de contrôle et de transparence des dépenses publiques ont été renforcés, notamment avec la mise en ligne du portail sur la transparence financière du Gouvernement.

### **C. Maintien de la sécurité publique**

18. Les conditions de sécurité dans le pays sont restées stables et le taux de criminalité déclaré est demeuré faible. Les agressions, les violences familiales et les violences sexistes ont continué à constituer la majorité des infractions signalées et leur nombre a été plus élevé dans le district de Dili. Aucun incident majeur impliquant des groupes d'arts martiaux n'a été déclaré à la police depuis la suspension de leurs activités, qui a pris effet le 22 décembre 2011 (*ibid.*, par. 18).

19. Comme on l'a vu plus haut, les élections présidentielles et législatives se sont pour l'essentiel déroulées dans la paix et l'ordre. Tout au long du processus

électoral, la Police nationale assure les services de sécurité nécessaires et la police de la MINUT était disponible en renfort. À la suite d'une conférence du CNRT diffusée à la télévision dans tout le pays le 15 juillet, plusieurs incidents, principalement des jets de pierres et des barrages routiers, ont éclaté dans les districts de Dili et de Viqueque, troublant l'ordre public. La police de la MINUT a aidé la Police nationale à gérer certains de ces incidents, notamment en déployant des unités de police constituées. La situation dans ces districts est redevenue normale en moins d'une semaine. Le 16 juillet, au cours d'un de ces incidents dans le district de Dili, un agent de la Police nationale aurait tiré sur un jeune homme de 19 ans, qui est mort des suites de ses blessures (voir par. 38 ci-après). L'agent de police a été suspendu et va faire l'objet de procédures disciplinaires et judiciaires.

20. Globalement, la population a davantage confiance dans la Police nationale, même si la gestion de certains incidents a contribué à maintenir la mauvaise image de la police. Bien que les principes directeurs concernant la surveillance policière de proximité soient énoncés dans la loi organique sur la Police nationale du Timor-Leste, la mise en œuvre de cette surveillance a été pendant la période considérée très variable et était souvent fonction du degré d'implication des commandants de district de la police. Des incidents liés à un usage excessif de la force policière ou à une utilisation inappropriée des armes à feu (voir par. 37 à 39 ci-après) ont également ébranlé la confiance de la population. Le service de la Police nationale timoraise chargé des enquêtes disciplinaires continue de faire face à un certain nombre de problèmes, dont une pénurie de personnel. Le Gouvernement et la Police nationale poursuivent leurs efforts afin d'améliorer les capacités en matière d'enquêtes disciplinaires, notamment dans le cadre du Plan de développement stratégique de la Police nationale pour 2011-2012, du Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la police de la MINUT, du Programme conjoint sur le renforcement de la capacité de la Police nationale au Timor-Leste (2011-2012) exécuté par la Police nationale, la police de la MINUT et le PNUD (voir S/2012/43, par. 22), et du Plan de transition conjoint établi par le Gouvernement et la MINUT.

21. La police de la MINUT s'est avant tout attachée à fournir un appui à la poursuite du développement institutionnel et du renforcement des capacités de la Police nationale, conformément au Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la police de la MINUT (voir S/2011/641, par. 26), tandis que la Police nationale a continué à assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de l'ordre. À la suite d'un échange de lettres qui a eu lieu le 26 mars 2011 entre le Gouvernement et la MINUT et à la demande du commandant général de la Police nationale (ibid., par. 8) la police de la MINUT a continué de fournir un appui opérationnel à la Police nationale dans des domaines tels que la protection rapprochée, les patrouilles conjointes et la surveillance des frontières. Conformément à la réduction des effectifs prévue, au 20 septembre 2012, 1 149 agents de police de la MINUT (90 femmes) étaient encore déployés, dont 490 (parmi lesquels 2 femmes) dans des unités de police constituées. Sur ces derniers, 287 étaient déployés à Dili.

22. La police de la MINUT a continué à fournir un appui et des conseils à l'Unité des gardes frontière de la Police nationale du Timor-Leste et à mener avec elle des patrouilles conjointes aux cinq postes frontière avec l'Indonésie. Les officiers de liaison de la MINUT ont continué à entretenir de bonnes relations de travail entre les organes timorais et indonésiens chargés de la sécurité aux frontières et à

contrôler les conditions de sécurité le long de la frontière et à l'intérieur du pays. La coopération étroite établie avec les forces de sécurité internationales s'est poursuivie.

23. L'inauguration, le 4 février, du premier poste frontière intégré à Batugade, dans le district de Bobonaro, et d'un marché traditionnel, à laquelle ont participé le Président, le Premier Ministre et l'Ambassadeur indonésien au Timor-Leste, a constitué un progrès important en faveur de la sécurité aux frontières et du maintien de relations transfrontalières harmonieuses. Ce poste est composé de plusieurs services de surveillance des frontières, notamment des services de l'immigration et des douanes, partageant les mêmes locaux et chargés de faciliter la circulation des personnes et des marchandises. Par la suite, deux autres postes frontières intégrés ont été ouverts dans les districts d'Oecussi et de Covalima, le 28 juin et le 26 juillet.

#### **D. Organes de sécurité : appui et renforcement institutionnel**

24. L'appui fourni par la police de la MINUT a continué de porter principalement sur la mise en œuvre des activités relevant des cinq domaines prioritaires du Plan de développement conjoint (législation, formation, administration, discipline et opérations) (voir par. 21 ci-dessus) mais a pu avoir, le cas échéant et sur demande, un caractère opérationnel. L'équipe d'évaluation conjointe, présidée par le commandant général de la Police nationale du Timor-Leste et le chef de la police de la MINUT, a continué de se réunir tous les mois pour examiner les rapports d'exécution du Plan et s'assurer que les dispositions nécessaires étaient prises pour remédier aux lacunes qui subsistaient. Au 20 septembre, la police de la MINUT avait mené à bien 451 des 559 activités de formation et de renforcement des capacités prévues, soit 81 %. Elle avait notamment créé un laboratoire de police scientifique, élaboré des descriptions de poste et mis au point des tableaux d'effectifs pour la Police nationale et établi des bases de données consacrées aux arsenaux et aux archives. Les membres de la Police nationale ont par ailleurs participé à 11 634 sessions de formation dans les domaines de la législation, de la discipline, de l'administration, des droits de l'homme, de la sensibilisation à l'égalité des sexes, des lois sur la violence dans la famille, de la gestion de la petite caisse, des procédures d'arrestation, du maintien de l'ordre public, de l'encadrement, de la supervision, de la protection rapprochée, de l'informatique, de la lecture de carte, du commandement et du contrôle, de la gestion des dépôts d'armes, de la criminalistique et du renseignement. Le commandant général de la Police nationale et le chef de la police de la MINUT ont fait rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Plan de développement conjoint au Comité de haut niveau sur la transition lors des réunions tenues les 2 février, 27 avril et 10 août.

25. Toujours dans le domaine de la formation, la MINUT a également appuyé la Police nationale dans ses exercices théoriques et réels en vue des élections et apporté un soutien technique pour le recrutement des policiers. Par ailleurs, les groupes de travail de haut niveau composés de représentants de la Police nationale et de la police de la MINUT (voir S/2012/43, par. 22) ont continué d'examiner les politiques et procédures administratives et législatives, mais moins rapidement, du fait des priorités opérationnelles liées aux élections. La mise en œuvre du programme conjoint sur le renforcement de la capacité de la Police nationale au Timor-Leste (2011-2012) exécuté par la Police nationale, la police de la MINUT et le PNUD s'est poursuivie, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'appui à la



Police nationale dans les domaines de la législation, de la discipline, de l'administration et de la formation (ibid.). Dans le cadre de ce programme, la police de la MINUT s'est notamment employée à améliorer les infrastructures de la Police nationale, dispenser des formations et fournir un équipement de base. Des financements supplémentaires ayant été trouvés, le programme a été prorogé jusqu'à décembre 2012 de manière à appuyer la Police nationale dans des domaines tels que la discipline, l'audit interne, la gestion du matériel, les enquêtes judiciaires, la police de proximité et l'entretien des véhicules, élargissant ainsi son champ d'action pour couvrir tous les domaines prioritaires du Plan de développement conjoint, y compris les opérations.

26. Le Cabinet du Secrétaire d'État à la sécurité a continué d'étudier les dossiers des 199 policiers qui risquaient des poursuites pénales ou disciplinaires au moment de leur certification par le Secrétaire d'État, le 28 décembre 2010 (voir S/2011/641, par. 29). Au 20 septembre, 135 dossiers avaient été classés sans suite et aucune sanction disciplinaire ou pénale n'est venue empêcher la promotion des policiers concernés; 49 dossiers étaient en attente de poursuites disciplinaires, pénales ou administratives; 7 policiers avaient été démis de leurs fonctions; et 8 policiers avaient fait l'objet de sanctions disciplinaires et ne pouvaient donc prétendre à une promotion. La MINUT a continué de surveiller l'état d'avancement du traitement des 49 dossiers en attente et s'est inquiétée des mesures de suivi que pourrait devoir prendre le Cabinet du Secrétaire d'État à la sécurité.

27. Le Gouvernement et la MINUT sont convenus que toute décision relative à la reconstitution définitive de la Police nationale devrait être prise après les élections et la formation du nouveau gouvernement (voir S/2012/43, par. 23). L'accord conclu entre le Premier Ministre et mon ancienne Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Haq, prévoyait que l'évaluation qui conduirait à la certification définitive serait réalisée sur la base de critères convenus entre la MINUT et le Gouvernement (comme envisagé dans l'échange de lettres du 26 mars 2011). Conformément à cet accord et pour faciliter la procédure, le commandant général de la Police nationale et le chef de la police de la MINUT ont créé le 21 juin, par le biais d'une directive conjointe, un « Groupe de travail pour la certification » composé de membres de la Police nationale et de la police de la MINUT. Dans cette directive, ils chargeaient le Groupe de travail d'évaluer les trois critères de certification et de faire rapport à ce sujet: a) l'obligation pour la Police nationale de continuer à assumer la responsabilité des opérations policières, et notamment du maintien de l'ordre public dont elle est de nouveau chargée depuis mars 2011; b) la correction des lacunes et déficiences identifiées dans les évaluations conjointes de tous les districts et unités (ibid.) grâce à l'application des dispositions nécessaires, et notamment aux activités prioritaires de formation et de renforcement des capacités définies dans le Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la police de la MINUT; et c) les progrès concrètement définissables qui continuent d'être réalisés dans les cinq principaux domaines du Plan (voir par. 24 ci-dessus). Le Groupe de travail a également été chargé de présenter un rapport conjoint et des recommandations au commandant général de la Police nationale et au chef de la police de la MINUT. Pour procéder à l'évaluation, le Groupe de travail a suivi un plan de travail approuvé et mené des consultations par l'intermédiaire d'un questionnaire adressé aux commandants de district et de sous-district et aux chefs de section de la Police nationale, ainsi qu'aux commandants de district de la police de la MINUT. Le Groupe de travail a également procédé à des inspections, à des

vérifications de casiers judiciaires et à l'étude de documents sur place, dans chacun des 13 districts, afin de compléter les informations reçues. Le rapport du Groupe de travail est en cours d'élaboration.

28. Le rapport définitif du Groupe de travail sera soumis au commandant général de la Police nationale et au chef de la police de la MINUT, qui détermineront par écrit de concert si la Police nationale peut ou non être certifiée comme pleinement reconstituée et en mesure d'assurer toutes les fonctions policières sur l'ensemble du territoire du Timor-Leste, à l'aune des critères convenus entre le Gouvernement et la MINUT à la suite de l'échange de lettres susmentionné (voir S/2011/641, par. 26). C'est sur le rapport du Groupe de travail et l'évaluation écrite conjointe du commandant général de la Police nationale et du chef de la police de la MINUT que le Premier Ministre et mon Représentant spécial par intérim se fonderont pour juger de la pleine reconstitution de la Police nationale. La décision concernant cette reconstitution et sa certification sera probablement prise à la fin du mois d'octobre 2012 et marquera la fin de la phase de reconstitution et de l'appui opérationnel de la police de la MINUT à la Police nationale. Un retrait progressif de la police de la MINUT est ensuite prévu tout au long du mois de novembre.

29. Une équipe de la Division de la Police du Département des opérations de maintien de la paix, dirigée par le Conseiller pour les questions de police, s'est rendue au Timor-Leste du 21 avril au 5 mai et a rencontré divers interlocuteurs, notamment des représentants du Gouvernement et des institutions nationales, de la Police nationale, de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires bilatéraux. Les objectifs principaux de la visite consistaient à aider la Mission à finaliser le plan de retrait progressif de la Police; à définir les compétences dont la police de la MINUT allait avoir besoin jusqu'à la fin de son mandat pour continuer à appuyer la Police nationale; à évaluer les progrès réalisés dans la préparation à la certification de la pleine reconstitution de la Police nationale; et à définir les appuis dont la MINUT pourrait avoir besoin pour s'acquitter des tâches susmentionnées en collaboration avec les autorités nationales compétentes. L'équipe a pris acte des progrès accomplis par la Police nationale, ainsi que des lacunes et déficiences qui subsistaient dans chacun des cinq domaines du Plan de développement conjoint. Elle a également souligné que les partenaires bilatéraux et multilatéraux devaient continuer de soutenir la Police nationale sur la base de programmes nationaux de mise en valeur des compétences de la Police, afin d'assurer la viabilité des réalisations en matière de renforcement des capacités.

30. S'associant aux efforts de coordination des donateurs, la police de la MINUT a poursuivi sa collaboration étroite avec la Police nationale afin de faire en sorte que les partenaires continuent d'apporter un appui promouvant le renforcement des capacités et le développement institutionnel, en particulier après 2012. Dans cette optique, la Police nationale, appuyée par la police de la MINUT, a organisé trois réunions des « Amis de la Police nationale du Timor-Leste » : le 7 juin, avec d'importants donateurs bilatéraux; le 2 août, avec des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies; et le 4 septembre, avec des représentants de ces deux groupes. Il est à espérer que l'initiative permettra d'intensifier l'appui coordonné apporté à la Police nationale et de multiplier les efforts visant à répondre aux besoins et à remédier aux lacunes qui persistent dans les cinq domaines prioritaires du Plan de développement conjoint.

31. La Police nationale a recruté 250 nouveaux élèves policiers (dont 25 femmes) qui ont débuté une formation de base le 1<sup>er</sup> mars. Au terme de leur formation, en décembre, les effectifs passeront donc à 3 386 policiers, dont 598 femmes. Bien que le nombre de femmes sélectionnées ait été moins important lors de cette phase de recrutement, le Timor-Leste continue d'avoir l'un des pourcentages de policières les plus élevés (18 %) de la région Asie-Pacifique. La présence des policières est un facteur important compte tenu du nombre important de plaintes déposées pour violences familiales et sexuelles, par des victimes de sexe féminin avec lesquelles il faut traiter (voir par. 18 ci-dessus). Lors de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, la Police nationale et la police de la MINUT ont organisé une cérémonie célébrant le rôle et l'action des policières au Timor-Leste. La Police nationale a par ailleurs continué de participer aux missions des Nations Unies dans d'autres régions du monde : deux de ses policiers sont affectés au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Au mois de mai, 17 policiers supplémentaires (dont 2 femmes) ont été déclarés aptes à être éventuellement déployés auprès de missions des Nations Unies.

32. Les forces armées du Timor-Leste ont également redoublé d'efforts pour renforcer leurs capacités institutionnelles, avec l'appui des partenaires bilatéraux et de la MINUT. Le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre les recommandations du Plan de développement des forces armées du Timor-Leste pour 2011-2017 (voir S/2012/43, par. 29 et 30), et notamment à se doter des capacités nécessaires en matière de passation de marchés, d'achats et de gestion financière. Des officiers de liaison de la MINUT ont servi de mentor à ceux des forces armées avant leur affectation dans des bases d'opérations avancées dans les districts de Bobonaro et Covalima ainsi que dans de nouvelles bases établies à l'approche de l'élection présidentielle. Les forces armées ont été déployées dans 9 des 13 districts au cours de la période électorale, afin de renforcer le sentiment de sécurité. Au 20 septembre, des membres des forces armées se trouvaient encore dans ces bases, chargés des actions civilo-militaires. Les officiers de liaison de la MINUT ont également contribué à la préparation de deux membres des forces armées qui devaient être déployés en qualité d'observateurs militaires auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en octobre, date à laquelle l'officier précédemment déployé devait rentrer au Timor-Leste (ibid., par. 27).

## **E. Appui apporté à l'examen détaillé du secteur de la sécurité**

33. Le 2 mai, le Conseil des ministres a approuvé l'étude détaillée du secteur de la sécurité interne intitulée « Assurer l'avenir », réalisée avec la participation des institutions compétentes en matière de sécurité et soumise au Secrétaire d'État à la sécurité. Dans son communiqué de presse, le Conseil a noté que l'étude constituait la première phase d'un processus devant améliorer l'efficacité et la viabilité des organes chargés de la sécurité, dont le mandat serait clairement défini et permettrait des opérations bien coordonnées. Le Secrétaire d'État a par ailleurs soumis le projet de politique nationale de sécurité au Conseil le 2 mai. Fort des avis des ministères concernés, le Secrétaire d'État procède actuellement à la révision du projet.

34. Le Cabinet du Secrétaire d'État à la sécurité a poursuivi l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection civile et à la gestion des frontières (ibid., par. 28), en faisant fond sur l'assistance technique de la MINUT. Le projet de décret-loi sur la sécurité privée, qui régit les activités dans ce

domaine et prévoit un mécanisme d'application et de sanctions, a été approuvé par le Conseil des ministres le 15 février, mais n'a pas été promulgué par le Président du fait de l'absence de loi organique pour la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics, qui supervise les compagnies de sécurité privées. Grâce à l'appui reçu dans le cadre du projet conjoint de la MINUT et du PNUD visant à renforcer la capacité civile de contrôle et de gestion dans le secteur de la sécurité (ibid., par. 29) ainsi qu'au soutien de la police de la MINUT, un projet de loi organique a été rédigé pour définir l'organisation et les fonctions de la Direction nationale. Ce projet de loi est étudié par le Cabinet du Secrétaire d'État à la sécurité. Dans le cadre du projet, le Gouvernement a également fondé, le 29 août, le Centre national de coopération opérationnelle, qui, dûment équipé, sera chargé de coordonner les interventions de lutte contre les incendies et les opérations de sauvetage. La MINUT a en outre fourni une formation au personnel de la Police nationale et des forces armées et aux directions relevant du Secrétaire d'État à la sécurité, dans des domaines ayant trait à la législation, aux droits de l'homme et aux cadres juridiques. Lors d'une cérémonie, le 3 mai, le Gouvernement a officiellement nommé le Directeur de l'Institut de défense nationale, dont la création a reçu l'appui de la MINUT et du PNUD.

35. De nouveaux progrès ont été réalisés en matière de respect des critères définis dans la stratégie à moyen terme dans le domaine de l'appui aux entités chargées de la sécurité. La majorité des systèmes, procédures et mécanismes nécessaires sont en place pour gérer ces entités, notamment la Police nationale et les forces armées, et leur permettre de jouer le rôle prévu par la législation. La poursuite du renforcement des entités chargées de la sécurité dépendra en partie de la détermination des membres du Gouvernement et du personnel de ces entités à respecter les droits de l'homme, l'état de droit et les principes de la gouvernance démocratique. Il convient, dans le même temps, de faire des efforts tout particuliers pour renforcer les mécanismes de contrôle civil et de responsabilisation de la Police nationale, des forces armées et des autres entités chargées de la sécurité. Les secrétariats du Ministère de la défense et de la sécurité interne et la Commission parlementaire B (affaires étrangères, sécurité et défense) manquant toujours de capacités, notamment dans des domaines relevant de l'élaboration des politiques, des achats et des finances (voir S/2010/85, par. 57), une attention et un appui croissants restent nécessaires.

36. La nécessité d'une délimitation claire des rôles et des responsabilités de la Police nationale et des forces armées et le risque de tensions entre leurs membres (voir S/2006/628, par. 31 à 33 et 62) ne génèrent plus autant d'inquiétudes, mais ces questions exigent toutefois l'attention constante des dirigeants du Timor-Leste. Dans des propos tenus publiquement au cours de la période électorale, le commandant des forces armées n'a cessé d'affirmer que ces dernières ne joueraient qu'un rôle secondaire et que la responsabilité de la sécurité interne incombait à la Police nationale. Les généraux Lere Anan Timur et Monteiro, respectivement à la tête des forces armées et de la Police nationale, ont par ailleurs maintenu leurs réunions hebdomadaires régulières, qui ont contribué à l'entente mutuelle et à la collaboration. Avec l'augmentation des effectifs dans ces institutions et la probable intensification de leur interaction, des membres des forces armées étant déployés dans davantage de districts, il importe de continuer à assurer une coordination et une coopération étroites entre les deux organes, sous contrôle civil.

### **III. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice**

#### **A. Appui au contrôle du respect, à la promotion et à la protection des droits de l'homme**

37. Au cours de la période considérée, la MINUT a été informée de 47 cas présumés de mauvais traitements ou d'usage excessif de la force par des membres de la Police nationale et de 13 cas présumés de mauvais traitements ou d'usage excessif de la force par des membres des F-FDTL. Sur les 47 cas mettant en cause des membres de la Police nationale, 10 résulteraient de coups de feu tirés par un membre, dont 4 alors qu'il n'était pas en service et n'était pas autorisé par la loi à porter d'arme à feu. Deux de ces 10 incidents étaient en rapport avec des civils sur lesquels des agents de la Police nationale auraient tiré : l'un s'est produit le 16 juillet à Hera, dans le district de Dili, occasionnant la mort d'un civil (voir par. 38 ci-dessous) et l'autre le 1<sup>er</sup> juin à Caibada, dans le district de Baucau, provoquant la blessure et l'hospitalisation de trois civils. Sept des 47 cas procédaient d'une entrée illégale, perquisition ou arrestation présumée par la Police nationale, tandis que 4 des 13 cas impliquant des membres des F-FDTL relevaient d'une de ces catégories. Le 1<sup>er</sup> avril, un groupe de neuf membres des F-FDTL en uniforme aurait procédé à une perquisition illégale et malmené un homme dans le district de Covalima, causant son hospitalisation. L'affaire fait actuellement l'objet d'une enquête judiciaire.

38. Les poursuites engagées contre des membres de la Police nationale et des F-FDTL, auteurs présumés d'actes illégaux, ont évolué au cours de la période considérée. Un témoin clef a fait une déposition auprès du Bureau du Procureur général au sujet de la mort par balles d'un civil des suites de coups de feu tirés par des agents de la Police nationale dans le district de Viqueque le 3 juin 2007 (voir S/2011/32, par. 33). Le 24 février, dans une décision confirmée ultérieurement par la Cour d'appel, le tribunal de district de Dili a condamné un agent de la Police nationale à 10 ans de prison pour homicide et tentative d'homicide liés à une fusillade qui s'est produite à Dili le 28 décembre 2009 et au cours de laquelle un civil a été tué et un autre blessé (voir S/2012/43, par. 31). À propos de l'incident du 16 juillet mentionné plus haut au paragraphe 37, des procédures pénales et disciplinaires ont été engagées contre un agent de la Police nationale qui a été temporairement suspendu pour 90 jours pour avoir tiré sur un homme non armé de 19 ans et l'avoir tué à Hera, dans le district de Dili, à la même date. D'autres agents de la Police nationale qui auraient été mêlés à l'incident font actuellement l'objet d'une enquête disciplinaire et judiciaire. Le 23 août, le tribunal de district de Suai a condamné un agent de la Police nationale à quatre ans de prison pour homicide involontaire en rapport avec la mort par balles, alors qu'il n'était pas en service, d'une femme de 19 ans lors d'une soirée dans le district de Bobonaro le 5 novembre 2011 (ibid., par. 17 et 31) et ordonné sa suspension provisoire de la Police nationale, le temps de purger sa peine. Le tribunal a libéré, le 22 juin, un deuxième agent de la Police nationale qui avait été arrêté et placé en détention avant jugement pour le même incident, et son dossier a été clos sans qu'il ait été formellement inculpé. Le 20 avril 2012, le Bureau du Procureur général a inculpé six soldats des F-FDTL, dans le cadre de l'incident qui s'est produit dans le district de Lautem, le 27 août 2010 et au cours duquel un civil a été tué et deux autres ont été blessés (ibid.,

par. 31), trois des soldats ayant été accusés d'homicide et tous les six de voies de fait. Le procès devrait en principe s'ouvrir le 21 septembre.

39. La MINUT a également recensé et soulevé avec la section judiciaire de la Police nationale des cas d'agents de la Police nationale refusant d'ouvrir des enquêtes disciplinaires contre d'autres agents sans que la ou les victime(s) concernée(s) ne dépose(nt) de plainte écrite, bien que la plainte de la victime ne soit pas exigée par la loi. La Police nationale a prévu de faire du renforcement de sa section judiciaire l'une de ses priorités au titre du Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la Police des Nations Unies.

40. Peu de progrès ont été faits pour amener les auteurs de crimes et de graves violations des droits de l'homme perpétrés lors de la crise de 2006 à répondre de leurs actes. Au 20 septembre, des jugements sans appel ont été rendus dans sept affaires, ce qui a donné lieu à 9 condamnations, 43 acquittements et 4 classements d'affaires. Le 1<sup>er</sup> juin, le tribunal de district de Dili a ouvert le procès de 14 personnes inculpées d'incendie criminel de la demeure de la famille Da Silva qui, le 25 mai 2006, avait provoqué la mort de six membres de la famille du Ministre de l'intérieur d'alors M. Rogerio Lobato (voir S/2011/32, par. 35). Le 21 février, le Parlement a commencé à débattre, article par article, des projets de loi portant réparations et création de l'organisme appelé à prendre le relais de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié (voir S/2012/43, par. 34). Le débat a été ajourné lorsque des parlementaires se sont levés de plusieurs travées pour quitter la salle et faute de quorum aux séances suivantes prévues les 27 et 28 février; aucun débat sur les projets de loi n'a eu lieu par la suite.

41. Le Ministère de la solidarité sociale a renforcé ses services de protection de l'enfance en organisant une formation en matière de planification des soins, de conseils psychosociaux, de traumatismes et de rétablissement ainsi que de réintégration familiale à l'intention de ses spécialistes de la protection de l'enfance et de son personnel des structures d'accueil des enfants, en coopération avec l'UNICEF, et une formation en matière de droits de l'homme à l'intention de ses spécialistes de la protection en coopération avec la MINUT et Save the Children. La Commission nationale des droits de l'enfant a, avec l'aide de l'UNICEF et de la MINUT, poursuivi ses efforts visant à mieux faire prendre conscience des droits de l'enfant et à sensibiliser le public à l'importance de la protection de l'enfance en organisant des manifestations dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de l'enfant et des activités ciblant les responsables politiques, les enseignants, les familles et les enfants, durant la période électorale. Le 18 avril, le Conseil des ministres a approuvé une résolution du Gouvernement relative à la politique nationale de prise en compte et de promotion des droits des personnes handicapées. Au cours de la période considérée, des incidents liés à des actes d'intimidation et à des menaces de la part de membres de la communauté contre des activités d'adeptes d'une église protestante du village de Ritabou, dans le district de Bobonaro, ont été signalés (voir S/2011/641, par. 38).

42. Le Timor-Leste a activement collaboré avec des mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme grâce à l'assistance technique fournie par la MINUT au Ministère de la justice. Le 16 mars, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté le document final de l'Examen périodique universel portant sur le Timor-Leste (voir A/HRC/DEC/19/115; S/2012/43, par. 35). Le Gouvernement du Timor-

Leste a accepté, entre autres, les recommandations visant à ratifier les traités internationaux supplémentaires relatifs aux droits de l'homme et de rendre compte de l'état d'application des traités déjà ratifiés. Le 21 juin, la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a présenté au Conseil des droits de l'homme le rapport de la mission qu'elle a effectuée du 13 au 18 novembre 2011 au Timor-Leste, assorti de recommandations au pays pour qu'il mette l'accent sur la mise en œuvre de politiques sociales et économiques propres à assurer une croissance sans exclusive et équitable et un développement bénéfique à l'ensemble de la population, notamment en ce qui concerne l'instauration du cadre institutionnel et juridique nécessaire, à améliorer l'accès à la justice, à l'éducation, à la santé et aux droits fonciers, et à renforcer le système de protection sociale (A/HRC/20/25/Add.1; voir S/2012/43, par. 37). Le 5 mars, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a présenté au Conseil des droits de l'homme le rapport de la visite qu'il a effectuée du 7 au 14 février 2011 au Timor-Leste (A/HRC/19/58/Add.1). Dans le rapport, le Groupe de travail a salué les nombreux efforts que le Timor-Leste a déployés depuis son accession à l'indépendance en dépit des difficultés auxquelles il se heurtait, notamment pour instaurer un processus de réconciliation nationale, mais a estimé que beaucoup restait à faire pour assurer aux personnes disparues et à leur famille le droit à la vérité, à la justice et aux réparations. En mars et en juin 2012, le Gouvernement du Timor-Leste a fait des déclarations au Conseil des droits de l'homme sur les rapports établis dans le cadre de l'examen périodique universel et de la visite de la Rapporteuse spéciale; la société civile coopérait activement aussi avec les mécanismes, avec le soutien de la MINUT.

43. Au cours de la période considérée, le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice a recruté 32 nouveaux agents (17 femmes) pour étoffer les effectifs de son siège de Dili et de ses bureaux régionaux (voir S/2011/641, par. 42). Il a suivi l'évolution de la situation des droits de l'homme durant les élections, avec l'appui technique de la MINUT, et fait part de ses observations dans un rapport publié le 19 juillet. Un groupe de quatre nouveaux conseillers juridiques (trois femmes) au Bureau du Médiateur a effectué un stage de formation d'une durée de trois mois dans le domaine du droit international des droits de l'homme avec deux autres conseillers juridiques du Ministère de la justice et du Cabinet du Président, que la MINUT a aidé à organiser. Le Bureau du Médiateur a continué de bénéficier d'un plus grand soutien dans le cadre d'un programme conjoint du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du PNUD visant à raffermir son action. Malgré des besoins persistants en matière de renforcement de capacités, le Bureau du Médiateur a fonctionné en tant qu'institution indépendante et efficace de protection et de promotion des droits de l'homme, remplissant ainsi le critère défini au titre de la stratégie à moyen terme à cet égard.

44. Sous la supervision du Bureau du Procureur général, l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves de la MINUT a continué d'enquêter sur des affaires de crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves commis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 25 octobre 1999. Au 20 septembre, les enquêtes ouvertes dans le cadre de 311 des 396 affaires en suspens (79 %) avaient abouti, dont 61 durant la période considérée.

45. La MINUT a continué d'accorder la plus haute importance à la politique de tolérance zéro relative à l'exploitation et aux violences sexuelles, notamment par le biais de programmes de formation à la déontologie et à la discipline ainsi qu'à la

sensibilisation à l'exploitation et aux violences sexuelles dans ses quatre bureaux régionaux. Dans le cadre de la poursuite de son programme de sensibilisation au titre de la période considérée, le Groupe du VIH/sida a assuré à 653 membres du personnel (115 femmes) de la MINUT et des organismes des Nations Unies une formation sur le VIH/sida.

## **B. Appui au renforcement des capacités et des moyens de l'appareil judiciaire**

46. Selon des statistiques publiées le 12 septembre par le Bureau du Procureur général, 2 269 affaires pénales ont été traitées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août. L'enregistrement de 1 991 nouvelles affaires pénales a porté à 4 742 le nombre total d'affaires en instance au 31 août 2012. Des améliorations pratiques ont continué d'être apportées aux modalités de gestion des affaires grâce à la mise en œuvre du système intégré du même nom, appuyé par le PNUD et des partenaires bilatéraux, et dont l'objet est de promouvoir la coopération entre le Bureau du Procureur général, le Bureau du Défenseur public, la Direction nationale des services pénitentiaires et de la réinsertion sociale, la Police nationale et les tribunaux (voir S/2011/641, par. 45). Le système devrait en principe s'étendre, au cours de la prochaine phase, au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice.

47. Le 29 mai, le Conseil des ministres a approuvé le Plan d'action national contre la violence sexiste. L'élaboration du Plan a été assurée et coordonnée par le Bureau du Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité, avec le soutien d'un comité de rédaction national multisectoriel, du PNUD, du FNUAP, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF, de la MINUT et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Il a nécessité un an de vastes consultations pour bénéficier du soutien de divers ministères, institutions d'État, acteurs de la société civile et autres parties prenantes requis pour sa mise en œuvre. Le Plan est axé sur trois domaines d'intervention stratégique : la prévention de la violence sexiste, la prestation de services aux victimes et leur accès à la justice.

48. Au cours de la période à l'étude, des projets de textes législatifs se rapportant à des domaines critiques dont des projets de loi relatifs à la justice pour mineurs et à l'accès aux tribunaux ainsi qu'aux droits à la terre et à la propriété, attendaient d'être adoptés ou promulgués, le cadre de réglementation continuant de présenter certaines failles. Des progrès notables soutenus par la MINUT et le PNUD dans le domaine pénitentiaire ont été enregistrés, notamment la promulgation le 29 février du décret-loi sur le système spécial d'avancement et le statut des gardiens de prison et l'achèvement par la suite de la formation spécialisée suivie par les gardiens de prison, du service pénitentiaire national sur le traitement des prisonniers et le règlement des conflits. La version initiale des directives générales régissant notamment l'administration, la gestion des affaires, les droits des prisonniers, la sécurité, la santé et la discipline et définies à l'intention du service pénitentiaire national, a été établie, la Direction nationale des services pénitentiaires et de la réinsertion sociale constituant des groupes de travail pour diriger les débats sur le texte. Une analyse de la situation qui règne actuellement dans les prisons afin d'évaluer le respect de l'Ensemble de règles minima de l'ONU pour le traitement des détenus a également été effectuée avec l'appui de la MINUT et du PNUD.



49. L'amélioration de l'accès de toutes les couches de la population à la justice demeure l'un des principaux obstacles auxquels se heurte le secteur. Le nombre restreint d'avocats commis d'office, l'absence d'un cadre global de réglementation de l'aide judiciaire et le manque de financement de la part des donateurs pour assurer les services d'aide judiciaire au-delà du mois d'août (des discussions étant en cours à compter du 20 septembre) ont entravé l'accès, notamment des groupes les plus vulnérables, à la justice. Les stages de formation qui continuent d'être organisés à l'intention des juges, des procureurs, des avocats commis d'office et des avocats privés ainsi que d'autres initiatives du Centre de formation juridique, avec le soutien du PNUD, ont aidé à combler certaines lacunes observées dans le domaine du renforcement des capacités en matière de ressources humaines, notamment grâce à la sortie de l'école des sept premiers avocats privés, le 4 juillet. Toutefois, le Centre lui-même reste en proie à d'énormes difficultés, notamment liées aux capacités en matière de ressources humaines et de gestion stratégique et technique, ce qui maintient sa dépendance à l'égard du personnel international pour ce qui est de certaines compétences. Le renforcement des compétences et des capacités nationales doit donc continuer d'être soutenu. Diverses initiatives telles que l'intégration de techniques d'investigation de la violence sexiste dans le programme de l'école de police et un stage de formation de deux semaines organisé du 30 mai au 12 juin à l'intention des agents de la Police nationale ainsi que la publication d'un manuel à l'usage des avocats spécialisés dans l'aide judiciaire sur les moyens de lutte contre la violence sexiste au Timor-Leste, ont été menées pour améliorer l'accès des victimes de la violence familiale et sexiste à la justice et mieux amener les auteurs de ces crimes à en répondre. Pour que le public puisse plus facilement faire confiance au système de justice formelle, le Ministère de la justice a axé plus d'efforts sur la sensibilisation et le plaidoyer, notamment par le biais d'une série d'émissions, soutenues par le PNUD, sur la justice et diffusées dans le cadre d'un programme radiophonique hebdomadaire de la MINUT et de la poursuite des séances de sensibilisation organisées auprès des diverses communautés dans le cadre de l'initiative intitulée « La justice à la portée du peuple ».

50. Ainsi qu'il ressort de ce qui précède, de nouveaux progrès ont été accomplis dans la voie de la réalisation des objectifs et des critères définis dans le cadre de la stratégie à moyen terme dans les domaines de l'état de droit, de la justice et des droits de l'homme. D'autres efforts doivent être particulièrement déployés toutefois pour surmonter les obstacles liés aux mécanismes de responsabilisation, à la justice traditionnelle et à l'application de certaines lois. Les mécanismes de responsabilisation du secteur de la justice doivent être davantage renforcés notamment en s'attachant à consolider l'action des conseils supérieurs de la justice, du ministère public et du service public de défense pénale ainsi que du Conseil de gestion et de discipline pour la pratique du droit. L'élaboration de cours de déontologie à l'intention des juges, procureurs, avocats commis d'office et avocats privés est en suspens. Pour ce qui est des critères fixés quant au cadre juridique à mettre en place pour tenir compte des mécanismes de justice traditionnelle qui adhèrent aux principes fondamentaux de l'administration de la justice et aux normes régissant les droits de l'homme, il convient d'indiquer que la mise en concordance des systèmes de justice traditionnelle et formelle prendra plus de temps à s'effectuer, notamment en termes de traitement de la violence familiale et sexiste. L'application de certaines lois fondamentales, telles que la loi contre la violence familiale, ainsi que des mécanismes de contrôle qui s'y rapportent, pourrait être

renforcée. Étant donné que les enquêtes relatives à 85 affaires en instance liées à des infractions graves n'avaient pas été conclues par l'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves au 20 septembre (voir par. 44 ci-dessus), et qu'il est prévu qu'à la fin du mandat de la MINUT, le 31 décembre, une vingtaine d'autres affaires auront été traitées, l'objectif correspondant ne sera pas atteint d'ici à décembre 2012.

#### **IV. Appui au programme de priorités nationales, au développement socioéconomique et à l'assistance humanitaire**

##### **A. Appui au programme de priorités nationales**

51. Après la fin du programme de priorités nationales en décembre 2011 (voir S/2012/43, par. 43), le Ministère des finances a organisé un atelier sur les enseignements tirés de ce programme le 12 avril 2012, avec l'appui de la MINUT et de la Banque mondiale. Cet atelier avait pour objectif d'évaluer les enseignements tirés du programme pour 2008-2011 et de formuler des recommandations visant à intégrer le modèle d'échelle de fragilité adopté par le Groupe g7+ des États fragiles au nouveau dispositif de mise en application du Plan de développement stratégique portant sur la période 2011-2030 pour le Timor-Leste et des objectifs du Millénaire pour le développement. Lors de cet atelier, la Ministre des finances a également présenté le nouveau portail sur la transparence de la gestion de l'aide financière au Timor-Leste, un outil Web accessible au public et innovant qui donne des informations sur les fonds et les activités de chaque bailleur de fonds et projet d'aide internationale ainsi que sur les fonds publics consacrés au développement. L'action pour le développement sera désormais guidée par le Plan de développement stratégique et le programme quinquennal du cinquième Gouvernement constitutionnel approuvé par le Parlement le 14 septembre (voir par. 3 du présent document), qui met notamment l'accent sur le développement du capital social, le développement des infrastructures, le développement économique et la création d'emplois, et la consolidation des institutions.

52. Après l'adoption du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles (voir S/2012/43, par. 44), le Gouvernement et le Ministère des finances ont lancé plusieurs activités visant à le mettre en application. Du 25 au 27 janvier, en sa qualité de coprésident du Groupe, le Gouvernement a tenu une réunion technique du Groupe g7+ organisée par le secrétariat du Groupe avec le soutien de la MINUT pour élaborer un plan d'action et de mise en application du New Deal. Cette réunion a notamment mis l'accent sur la coordination des objectifs en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État et la conception d'indicateurs et de stratégies permettant aux pays de les appliquer, et permis de créer des groupes de travail chargés d'affiner la définition de la fragilité du Groupe et l'échelle de fragilité qui permettront de tester le New Deal au Timor-Leste et dans six autres pays. Le Gouvernement, qui a participé aux réunions du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (voir S/2010/522, par. 44) tenues à Copenhague en mars et à Nairobi en juin pour poursuivre le débat sur le New Deal, a mis sur pied un Groupe d'étude sur l'application du New Deal au Timor-Leste. La MINUT participe à ce groupe et assure un soutien technique. En

tant que pays pilote, le Timor-Leste a aussi entamé une évaluation de la fragilité nationale dans le but d'élaborer des indicateurs nationaux permettant de mesurer les progrès accomplis selon le modèle d'échelle de fragilité du New Deal, et le Premier Ministre et la Ministre des finances ont organisé un atelier d'évaluation de la fragilité le 15 août au cours duquel j'ai pris la parole (voir par. 7 du présent document). En reconnaissance des remarquables accomplissements et contributions du Timor-Leste dans sa capacité de coprésident du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (voir S/2010/522, par. 44) et du rôle exceptionnel joué par la Ministre des finances, M<sup>me</sup> Emilia Pires, j'ai nommé cette dernière membre de mon Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 le 31 juillet.

## B. Développement socioéconomique

53. Selon le Ministère des finances, le taux de croissance économique au Timor-Leste est demeuré élevé (environ 11 %). D'après les dernières données disponibles auprès de la Direction nationale de la statistique, le taux d'inflation est aussi resté élevé (environ 11 % de janvier à mai). Cette inflation est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la hausse des prix des aliments, l'appréciation des monnaies des principaux partenaires commerciaux, la hausse de la demande agrégée due surtout aux dépenses de l'État, et les obstacles à la fourniture de biens et de services. Selon la Banque centrale du Timor-Leste, le Fonds pétrolier s'élevait à 10,6 milliards de dollars au 31 juillet.

54. Le Gouvernement a accueilli la cinquième réunion des partenaires de développement du Timor-Leste les 15 et 16 mai sur le thème « Une nation en pleine progression – Réalisations et difficultés du transfert et perspectives d'avenir », à laquelle ont participé les délégations de 16 pays ainsi que d'autres intervenants, y compris la MINUT et des organismes des Nations Unies, et dont les débats ont été diffusés en direct à la télévision et à la radio. Comme il s'agissait de la dernière réunion organisée par le quatrième Gouvernement constitutionnel, le Premier Ministre Xanana Gusmão est revenu, dans son discours liminaire, sur les 10 années de renforcement de l'État du Timor-Leste, notamment les progrès accomplis et les difficultés et perspectives futures. Il a aussi souligné que la réconciliation et le renforcement des capacités des collectivités constituaient des éléments clés de cette évolution. La réunion s'est achevée par une cérémonie de transfert au cours de laquelle tous les ministres et secrétaires d'État, ainsi que les partenaires de développement (y compris les organismes des Nations Unies) et les représentants de la société civile, ont présenté au Premier Ministre des rapports visant à favoriser une transition en douceur avec le nouveau Gouvernement qui serait formé à l'issue des élections législatives.

55. Le Gouvernement a poursuivi ou lancé plusieurs programmes visant à répondre aux besoins des nourrissons ou des enfants. S'appuyant sur une vaste consultation des collectivités locales dans quatre districts qui n'est pas encore terminée, le Ministère de la solidarité sociale, appuyé par l'UNICEF, a commencé à élaborer une politique familiale visant à fonder un système complet de protection de l'enfant et de la famille. Le 29 mai, il a en outre adopté une politique portant création de réseaux de protection de l'enfance dans les sous-districts. Avec le soutien du FNUAP, l'Université nationale du Timor-Leste a organisé une formation visant à augmenter le nombre de sages-femmes qualifiées dans le pays après avoir

renouvelé le matériel de son École de sages-femmes et rénové son laboratoire des pratiques cliniques (inauguré le 3 septembre). Ainsi, le 15 juin, 25 instructeurs ont achevé une formation en enseignement clinique qui leur permettra de superviser les étudiantes sages-femmes envoyées dans les établissements de santé. Toujours avec l'appui du FNUAP, le Ministère de l'éducation a mis au point un programme éducatif sur la santé procréative et sexuelle qui sera offert aux adolescents dans les écoles présecondaires et secondaires.

56. La lutte contre le chômage est demeurée l'une des grandes priorités du Gouvernement. Avec l'appui du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi a poursuivi ses projets de travaux dans les collectivités rurales, notamment pour les routes de desserte, la foresterie et les systèmes d'irrigation, faisant ainsi travailler 14 730 personnes (dont 51 % de femmes). Le Secrétariat a promu d'autres programmes exigeant une main-d'œuvre abondante afin d'assurer l'entretien courant de plus de 2 887 kilomètres de routes. Il a ainsi fourni plus de 2,2 jours de travail ponctuel à 78 422 personnes vivant en milieu rural. Avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail, il a également obtenu des résultats considérables en matière de renforcement des capacités et de promotion de l'emploi. Il a notamment conçu une stratégie nationale pour l'emploi au Timor-Leste qui a été étudiée par le Conseil des ministres le 18 janvier 2012.

57. Le Timor-Leste a continué de progresser dans la réalisation des objectifs et critères fixés pour la stratégie à moyen terme relative au développement socioéconomique, bien qu'il ait continué à faire face à des difficultés importantes dans ce domaine puisque les progrès concernant l'amélioration des moyens de subsistance et l'augmentation des possibilités d'emploi pour les jeunes et dans les zones rurales sont restés limités. La pauvreté demeure l'une des plus importantes difficultés du Timor-Leste et le Gouvernement a intensifié ses efforts à cet égard dans le cadre de son programme quinquennal, qui fait du développement du capital social, du développement économique et de la création d'emploi des priorités (voir par. 3 et 51 du présent document). Le revenu moyen dans les zones urbaines est en augmentation, bien qu'il existe d'importants écarts de salaires entre Dili et le reste du pays. Selon l'enquête démographique et sanitaire de 2009-2010, entre 2003 et 2010, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé de 83 à 64 pour 1 000 naissances vivantes, la mortalité infantile de 60 à 45 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité de l'enfant de 23 à 20 pour 1 000 naissances vivantes. La malnutrition est demeurée élevée, puisque plus de 58,1 % des enfants de moins de 5 ans présentaient les symptômes d'un retard de croissance (faible taille pour l'âge) et 44,7 % d'une insuffisance pondérale.

### **C. Assistance humanitaire**

58. Aucun problème humanitaire majeur ou catastrophe ne s'est produit au cours de la période de référence. La Direction de la gestion des catastrophes du Timor-Leste a poursuivi son action visant à renforcer les politiques et le cadre intégrés d'intervention en cas de catastrophe du Gouvernement afin qu'il soit mieux préparé à réagir en cas de problème humanitaire (voir S/2012/43, par. 50). À cet égard, la Direction a créé un profil national complet des risques de catastrophes naturelles dans le cadre d'un programme conjoint avec le PNUD qui devrait être mis en application entre 2011 et 2013. Ce profil comprend une analyse des dangers dans les

zones à risques. L'objectif global de ce programme consiste à renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe au niveau du pays et des districts. L'objectif de référence de la stratégie à moyen terme en matière de développement socioéconomique, qui était le retour et la réintégration des personnes déplacées, a été atteint (voir S/2010/85, par. 14, et S/2010/522, par. 52).

## V. Préparation de la transition

59. Le Gouvernement et la MINUT, ainsi que d'autres intervenants, ont continué de collaborer et de faire évoluer le processus de transition, notamment dans le cadre du Comité de haut niveau sur la transition (voir S/2012/43, par. 51) qui a tenu des réunions le 2 février, le 27 avril, le 10 août (deux jours après la formation du nouveau Gouvernement) et le 20 septembre (voir par. 60 ci-après). Lors de sa réunion du 10 août, présidée par le Président Taur Matan Ruak et à laquelle ont assisté le Vice-Premier Ministre, le Président du Parlement, plusieurs ministres et représentants du Gouvernement, le commandant général de la Police nationale, le commandant des Forces de défense du Timor-Leste, mon Représentant spécial par intérim et l'équipe de haute direction de la MINUT, le Comité a étudié l'évolution de l'application du plan commun de transition dans chacun de ses domaines d'intervention. Le Gouvernement a exprimé son attachement continu au mécanisme du plan de transition et confirmé ses nouvelles priorités dans les sept domaines d'intervention de la transition. Pour ce qui est de la police, le commandant général de la Police nationale et le chef de la Police des Nations Unies ont fait un exposé sur l'avancement des activités prévues par le Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la Police des Nations Unies (voir plus haut par. 21, 24 et 25) et abordé le processus en cours visant à préparer la certification de la reconstitution complète de la Police nationale, le plan de retrait de la Police des Nations Unies et la fin de l'appui opérationnel à la Police nationale prévue pour le 31 octobre au plus tard (voir par. 28). Le suivi du plan de transition d'avril à juin 2012 a montré que la mise en application des activités se poursuivait à un bon rythme, puisque 83 % des 129 activités du Plan avançaient comme prévu et que ces activités étaient en moyenne à 68 % terminées au 30 juin. Le Ministre des affaires étrangères a précisé au nom du Gouvernement qu'une équipe composée de membres du Gouvernement, de la présidence et du Parlement avait été créée et chargée d'examiner les dispositions envisageables après le retrait de la MINUT que propose le plan de transition et d'adopter une position commune à ce sujet.

60. Le 20 septembre, le Président Taur Matan Ruak a présidé une réunion extraordinaire du Comité de haut niveau sur la transition portant sur l'action des Nations Unies au Timor-Leste après le retrait de la MINUT, à laquelle ont participé le Premier Ministre, M. Xanana Gusmão, le Président du Parlement par intérim, plusieurs ministres et représentants gouvernementaux, le commandant général de la Police nationale et le commandant des Forces de défense du Timor-Leste, ainsi que mon Représentant spécial par intérim, M. Reske-Nielsen, et l'équipe de haute direction de la MINUT. À cette réunion, le Premier Ministre a remis à mon représentant spécial par intérim une lettre à mon intention pour me faire part de la position adoptée par le Gouvernement après une vaste consultation sur le rôle des Nations Unies au Timor-Leste après le retrait de la MINUT (voir S/2012/736, annexe, et par. 64, 65, 69 et 75 du présent document). Dans le discours qu'il a prononcé à la réunion, le Premier Ministre a souligné que les Nations Unies

demeureraient un partenaire important du pays dans sa nouvelle phase de développement, et que les domaines de collaboration seraient précisés dans le cadre du plan commun de transition, du programme quinquennal du Gouvernement et du Plan de développement stratégique pour le Timor-Leste portant sur la période 2011-2030.

61. Dans un effort supplémentaire pour favoriser l'accomplissement de son mandat et une transition en douceur, la MINUT a formé un partenariat novateur avec quatre membres de l'équipe de pays des Nations Unies (le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes) pour mener à bien certaines activités prévues par la Mission entre juillet et décembre 2012 avec l'appui financier de la MINUT et selon les dispositions prévues par des mémorandums d'accord. Les dispositions de ce partenariat relatives aux activités que prévoit le Cadre stratégique intégré pour le Timor-Leste pour 2011-2012 au titre des priorités de la stratégie à moyen terme, à savoir assurer la sécurité et la stabilité, l'état de droit, la justice et les droits de l'homme, une culture de gouvernance et de dialogue démocratiques et le développement socioéconomique, concordent avec mon initiative sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (voir A/66/311-S/2011/527 et A/67/312-S/2012/645). Le 22 février, M. Ramos-Horta, ancien Président du Timor-Leste, et Helen Clark, Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, ont coprésidé une consultation sur le Timor-Leste animée par mon ancienne Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Ameerah Haq, à laquelle ont participé des représentants des missions permanentes auprès des Nations Unies ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et divers services de l'ONU. À cette occasion, la Ministre des finances a présenté 34 projets élaborés par l'équipe de pays des Nations Unies en collaboration avec le Gouvernement timorais qui visent à favoriser la consolidation de la paix au Timor-Leste après le retrait de la MINUT. Ces projets portent sur une période de trois ans (2012-2014) et nécessitent au total 76 millions de dollars de fonds, soit 25,3 millions de dollars par an. Depuis cette consultation, le Gouvernement et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont lancé un appel aux États Membres dans le but de financer ces projets.

62. Dans la perspective de la clôture de la MINUT, la Mission a également intensifié ses activités de formation prévues dans le cadre de son projet de renforcement des capacités en plusieurs étapes afin d'améliorer les compétences de ses agents recrutés sur le plan national, en particulier dans les domaines de l'administration, de la formation professionnelle et de l'anglais et du portugais, afin qu'ils trouvent plus facilement un emploi à l'expiration de leur contrat au sein de la Mission (voir S/2011/641, par. 59). Des quelque 850 fonctionnaires timorais de la MINUT, 90 % ont suivi plusieurs des formations offertes et, au 20 septembre, 340 avaient suivi l'ensemble du programme de certification interne de la Mission.

63. Après les élections et en accord avec le Gouvernement, la MINUT a commencé à appliquer en août une stratégie de retrait afin de s'assurer que les objectifs du plan commun de transition seront atteints d'ici à la fin de son mandat. Cette stratégie comprend la cessation prévue de l'appui opérationnel de la MINUT à la Police nationale le 31 octobre, la clôture de tous les bureaux régionaux d'ici au 15 décembre et la fin des opérations aériennes le 17. À la fermeture des quatre bureaux régionaux, les locaux seront remis au Gouvernement avec une partie du matériel de la MINUT (principalement des articles qui serviront à la Police nationale), conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de

l'Organisation des Nations Unies et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale (voir S/2012/43, par. 52). Au cours de la période de liquidation qui suivra la fin du mandat de la MINUT, quatre des cinq complexes de la Mission à Dili seront aussi transférés au Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies conservant le dernier.

## **VI. Rôle des Nations Unies après le retrait de la MINUT**

64. En ce qui concerne l'engagement des Nations Unies au Timor-Leste après le retrait de la MINUT, le Premier Ministre Xanana Gusmão m'a envoyé une lettre datée du 20 septembre 2012 (voir plus haut par. 60 et document S/2012/736, annexe) pour exprimer la sincère gratitude du Gouvernement envers l'Organisation des Nations Unies pour l'appui sans faille apporté au Timor-Leste et sa solidarité depuis la consultation populaire qui a eu lieu en 1999. Il a aussi rappelé que, dans un pays jeune sortant d'un conflit et confronté aux difficultés que l'on connaît, la mise sur pied de plusieurs missions des Nations Unies était justifiée, tant pour soutenir le processus d'édification de l'État que pour garantir la paix et la stabilité nationales. Il a aussi appelé l'attention sur le rôle joué par la MINUT dans le rétablissement de la sécurité intérieure et sur l'appui qu'elle a fourni à l'État timorais pour l'aider à consolider la démocratie, améliorer le dialogue politique et mettre au point des mesures de promotion de la tolérance et déclaré que, dans ces conditions, le Conseil de sécurité avait prorogé le mandat initial de la MINUT jusqu'en décembre 2012, compte tenu des élections présidentielle et parlementaires prévues cette année. Le Premier Ministre a ajouté que le Gouvernement était heureux de conclure que les hypothèses qui sous-tendaient le plan commun de transition, approuvé par chacune des parties le 19 septembre 2011, s'étaient vérifiées : la stabilité s'était généralisée, les élections générales s'étaient déroulées dans le respect des normes internationales, le Gouvernement avait été créé sur la base des résultats des élections, et l'opposition politique pouvait s'exprimer conformément aux principes démocratiques. En outre, il a noté que des progrès notables avaient été réalisés dans les principaux domaines recensés par la MINUT pour le processus de transition, ce qui donnait à penser que, dans l'ensemble, la situation politique et sociale dans le pays était stable et qu'il était désormais en mesure de jouer un rôle de premier plan dans le développement national, notamment de consolider la démocratie dans le respect de l'état de droit et d'assurer la mise en œuvre du Plan de développement stratégique portant sur la période 2011-2030.

65. Après avoir rappelé les domaines d'action et d'appui de la MINUT et les progrès réalisés dans le pays, ainsi que la vaste consultation menée par le Président auprès de l'opposition, du Parlement, de l'Église et de la société civile, le Premier Ministre a exposé la position du Timor-Leste concernant le rôle de l'Organisation des Nations Unies après le départ de la MINUT. Il a affirmé que le Timor-Leste n'avait plus besoin que l'ONU l'appuie par l'intermédiaire d'une mission politique ou de maintien de la paix après la fin 2012 et que, par conséquent, le Conseil de sécurité n'aurait plus à examiner les affaires du pays. Il a souligné que l'Organisation resterait un partenaire important du pays dans cette nouvelle phase de son développement et ajouté que, compte tenu des progrès réalisés par le pays et conformément aux principes énoncés par le Groupe g7+ dans le New Deal, le Timor-Leste souhaiterait établir avec elle une nouvelle relation de travail marquée par la coopération axée sur le renforcement et le développement des institutions.

## VII. Aspects financiers

66. L'Assemblée générale, par sa résolution 66/270 du 21 juin 2012, a ouvert un crédit 155,4 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUT du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013. Si le Conseil de sécurité décide de ne pas proroger le mandat de la MINUT après le 31 décembre 2012, le coût du retrait et de la liquidation administrative de la Mission sera financé au moyen des crédits déjà ouverts par l'Assemblée générale.

67. Au 31 août 2012, le montant des contributions non versées au Compte spécial pour la MINUT s'élevait à 54,5 millions de dollars et le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 3 161,8 millions de dollars.

68. Au 31 juillet 2012, les montants dus aux pays fournissant des unités de police constituées s'établissaient à 11,9 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre du personnel et du matériel appartenant aux contingents a seulement été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 août 2011 et au 30 juin 2011, respectivement.

## VIII. Observations et recommandations

69. Cette année a été à maints égards une année encourageante et décisive pour le Timor-Leste, des progrès considérables ayant été enregistrés dans de multiples domaines. Comme on l'a déjà indiqué, ce fut une année marquant plusieurs événements historiques, dont le dixième anniversaire de l'indépendance du Timor-Leste et le treizième anniversaire de la consultation populaire en 1999 (voir plus haut par. 5). Ce fut également une année où le Timor-Leste a organisé avec succès trois tours de scrutin dans le calme et la sécurité. Ce fut aussi une année où il a donné la preuve de ses qualités de chef de file dynamique lorsque, en tant que Coprésident du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et du Groupe des sept États fragiles, il s'est attaché à promouvoir l'application du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce sera en outre une année marquée par un autre jalon important, à savoir le retrait des forces de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste, où, pendant plus de 10 ans, l'ONU a, dans le cadre d'une série d'opérations et de missions, collaboré étroitement avec le Gouvernement et la population pour appuyer les efforts qu'ils font pour sortir du conflit et s'employer à instaurer une paix et une sécurité durables, à créer des institutions de l'État démocratiques et à assurer un développement socioéconomique équitable et profitant à tous. Par ailleurs, comme je l'ai dit aux dirigeants timorais, l'ONU souscrit sans réserve à la proposition du Gouvernement tendant à ce que l'Organisation demeure un partenaire important dans la nouvelle phase de développement du pays et qu'elle établisse une relation de travail nouvelle placée sous le signe de la coopération après le départ de la MINUT, l'accent étant mis sur le renforcement et le développement des institutions.

70. Comme je l'ai déclaré au cours de la visite que j'ai effectuée récemment au Timor-Leste, le pays a réalisé des progrès impressionnants au cours de la décennie écoulée depuis son retour à l'indépendance, en particulier depuis la crise de 2006 qui avait motivé la mise en place de la MINUT, et ma visite dans le pays en



décembre 2007 (voir S/2008/26, par. 13 et 14). En 2010, la mission d'évaluation technique des Nations Unies avait constaté que le pays s'était relevé de la crise de 2006 dans la mesure où les difficultés immédiates avaient été surmontées, et la stabilité et la sécurité rétablies, où environ 150 000 personnes déplacées avaient regagné leur foyer, où tous les camps de toile démantelés et les pétitionnaires des forces armées timoraises révoqués avaient été progressivement réintégrés dans la vie civile. La situation sur le plan de la sécurité est demeurée calme et stable depuis la première série d'attaques lancées après 2006 contre le Président et le Premier Ministre le 11 février 2008 (voir S/2008/501, par. 3 et 4). La Police nationale du Timor-Leste a assumé la responsabilité de toutes les opérations de maintien de l'ordre dans le pays au cours des 18 derniers mois, et le taux de criminalité déclaré est demeuré faible, la police de la MINUT s'étant avant tout attachée à poursuivre les activités de développement des institutions et de renforcement des capacités tout en apportant un appui opérationnel dans certains domaines (voir plus haut par. 21).

71. D'immenses progrès ont également été réalisés dans le renforcement des capacités institutionnelles et humaines d'autres institutions de l'État, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la justice et de la gouvernance, pratiquement inexistantes il y a 13 ans, qui jouent désormais un rôle crucial dans le maintien de la stabilité et de la démocratie. Le Parlement offre une tribune dynamique pour le débat politique, avec la participation constructive des partis de la coalition au pouvoir aussi bien que de l'opposition. Il est particulièrement encourageant que les élections présidentielle et parlementaire se soient déroulées dans le calme et dans l'ordre cette année (avec une assistance des Nations Unies d'un niveau bien moindre qu'en 2007), que la participation électorale ait été élevée et que les résultats aient été acceptés par tous, ce qui a permis la formation d'un nouveau gouvernement et la constitution d'un nouveau parlement. En outre, des efforts accrus ont été déployés pour améliorer la vie quotidienne des citoyens dans le cadre du Plan de développement stratégique du Timor-Leste portant sur la période 2011-2030 et du programme quinquennal du Gouvernement. Toutes ces réalisations remarquables illustrent le ferme attachement de la population et des dirigeants timorais à la gouvernance démocratique, à l'état de droit et à l'édification d'un avenir sûr et stable. Comme il a été souligné au cours de ma visite, ces progrès montrent aussi que le Timor-Leste s'est engagé sur une trajectoire prometteuse, et c'est dans ce climat positif que l'ONU s'apprête à retirer la MINUT à la fin de 2012 et à tenir des consultations sur une nouvelle forme de participation de l'Organisation, qui soit adaptée à l'évolution des besoins du pays.

72. Malgré cette évolution encourageante, le Timor-Leste continue néanmoins à se heurter à de nombreuses difficultés, comme on l'a vu plus haut dans le cadre de l'examen des progrès réalisés dans les quatre domaines prioritaires dont la MINUT avait la charge et qui faisaient l'objet de la stratégie à moyen terme (voir par. 8 à 58). Si plusieurs objectifs énoncés dans la stratégie ont été largement atteints, des faiblesses et des lacunes subsistent, essentiellement en raison de la pénurie de ressources humaines dont continue de souffrir le pays. Si d'importants progrès ont été constatés dans le secteur de la sécurité, des lois, règlements et codes définissant le rôle de la Police nationale, des forces armées et des autres entités chargées de la sécurité (voir plus haut par. 35), une application efficace sera essentielle, notamment en ce qui concerne les mécanismes de contrôle civils et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme (voir aussi S/2011/641, par. 36).

73. Il faudra continuer d'apporter une assistance pour assurer durablement le développement des capacités nationales et le renforcement des institutions de l'État, en particulier en ce qui concerne les secteurs judiciaire et socioéconomique et la Police nationale. Dans le domaine de la justice, il faudra continuer à consolider le développement des capacités et compétences judiciaires nationales, notamment grâce à la poursuite de la formation de juges, de procureurs, d'avocats commis d'office et d'avocats privés et d'apporter un soutien accru au Centre de formation juridique qui joue un rôle essentiel à cet égard (voir plus haut par. 49). Il faudrait aussi continuer d'apporter un appui au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et s'attacher à améliorer l'accès à la justice, en particulier des groupes vulnérables et des populations rurales, et à promouvoir l'obligation de rendre des comptes, notamment pour les crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves, de même que pour les actes de violence familiale et sexuelle qui persistent. J'espère aussi que le Parlement reprendra l'examen des projets de loi portant réparation et création de l'organisme appelé à prendre le relais de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié.

74. Surmonter les difficultés socioéconomiques et promouvoir un développement équitable et profitant à tous dans l'ensemble du pays, surtout aux populations rurales, aux femmes et aux jeunes, seront une œuvre de longue haleine que le Gouvernement mène dans le cadre de son programme quinquennal récemment approuvé par le Parlement et du Plan de développement stratégique du Timor-Leste portant sur la période 2011-2030. L'amélioration de nombreux indicateurs du développement humain ces dernières années est encourageante, mais les progrès plus modestes de certains indicateurs, notamment dans le domaine de la malnutrition, mettent en relief la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts dans plusieurs secteurs, en particulier pour assurer des services de santé et un enseignement de qualité (objectif de ma première initiative en faveur de l'éducation au niveau mondial), promouvoir le développement rural et offrir un plus grand nombre d'emplois aux jeunes. Je salue les efforts que fait le Timor-Leste pour que le fondement et les paramètres d'une paix et d'un développement durables soient établis sous la conduite des autorités nationales et que l'assistance internationale soit axée sur la satisfaction des besoins les plus pressants du pays, comme en témoignent son action en tant que Coprésident du Groupe 7+ et son rôle de chef de file dans la promotion de l'application du New Deal pour l'engagement des États fragiles, notamment dans le cadre de son auto-évaluation en tant que pays pilote. La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies ont appuyé les activités menées par le Timor-Leste pour appliquer le New Deal à l'échelon national, et l'Organisation des Nations Unies demeurera un partenaire sur lequel le pays pourra toujours compter dans les années à venir.

75. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de recommander que la MINUT poursuive son retrait échelonné au cours des trois prochains mois jusqu'à l'expiration de son mandat le 31 décembre 2012, compte tenu des vues exprimées par le Gouvernement dans la lettre que m'a adressée le Premier Ministre (voir plus haut par. 64 et 65) et comme prévu dans le Plan commun de transition. Le Premier Ministre a également expliqué que le Gouvernement avait créé un groupe de travail chargé d'examiner avec l'Organisation des Nations Unies les questions évoquées dans le Plan commun de transition pour l'après-2012 et que le Cadre de planification nationale servirait à évaluer ses activités et serait le principal instrument pour élaborer les programmes à appliquer dans le cadre de l'établissement du budget de l'État après 2012. Le

Premier Ministre a indiqué qu'il en résulterait un programme de développement mieux coordonné, harmonisé et renforcé visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la mise en œuvre du programme quinquennal du Gouvernement et du Plan de développement stratégique portant sur la période 2011-2030. Compte tenu du soutien que n'ont cessé d'apporter la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies au Timor-Leste ces dernières années, notamment dans le contexte du Plan commun de transition signé le 19 septembre 2011 par le Président, le Premier Ministre et mon ancienne Représentante spéciale pour le Timor-Leste, M<sup>me</sup> Ameerah Haq (voir S/2011/641, par. 58), je me félicite de la création du groupe de travail susmentionné et j'ai demandé à mon Représentant spécial par intérim de veiller à ce que l'équipe de direction de la MINUT et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies collaborent pleinement avec le groupe de travail et tiennent avec lui des consultations en vue de faciliter sa tâche.

76. En prévision du retrait de la Mission, des dispositions sont prises pour assurer la réduction progressive du personnel de police et des effectifs militaires et civils de la MINUT, en consultation avec le Gouvernement. Comme on l'a vu plus haut dans la section consacrée à la transition (voir par. 59 à 63), il est prévu que la police de la MINUT cessera ses activités d'appui opérationnel à la Police nationale le 31 octobre. À la suite de la réduction prévue des effectifs de police de la MINUT, sur les 1 149 officiers déployés au 20 septembre (voir plus haut par. 31), environ 70 devraient partir en octobre, 540 en novembre et 30 en décembre. En outre, il est prévu que les unités de police constituées de la MINUT se retireront dans les deux semaines qui suivront la cessation des activités d'appui opérationnel à la Police nationale, les unités malaisienne, bangladaise, portugaise et pakistanaise devant quitter le pays les 8, 10, 12 et 14 novembre respectivement. Parallèlement à la réduction des activités respectives de la Mission durant la période de son mandat restant à courir jusqu'en décembre, il est prévu que le personnel civil international de la MINUT (332 civils au 20 septembre) sera réduit d'environ 59 membres en octobre, de 81 en novembre et de 132 en décembre : 67 fonctionnaires resteront sur place pour faire partie de l'équipe de liquidation.

77. Je me félicite de la poursuite des progrès enregistrés dans le processus de transition commun et de l'étroite collaboration existant entre les responsables de la MINUT et leurs homologues timorais ainsi que des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités du Plan commun de transition au cours de la période considérée (voir plus haut par. 59). Comme il est proposé que la Mission s'achève à la fin de son mandat actuel le 31 décembre, j'invite toutes les parties intéressées, notamment les autorités timoraises et d'autres parties prenantes nationales, la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies, de même que les partenaires bilatéraux et multilatéraux à continuer d'œuvrer de concert et à redoubler d'efforts pour faciliter la mise en œuvre efficace des activités du Plan qu'il reste à exécuter. J'ai souligné que les dirigeants et le peuple timorais avaient obtenu des résultats remarquables depuis 2006; toutefois il est essentiel de continuer à appuyer les efforts qu'ils poursuivent pour instaurer une paix et un développement durables et promouvoir les droits de l'homme afin de préserver ainsi les acquis.

78. La certification définitive de la reconstitution intégrale de la Police nationale, qui devrait avoir lieu vers la fin du mois d'octobre, constituera l'expression concrète des progrès accomplis par celle-ci depuis 2006. Toutefois, la mise en place d'un service de police professionnel et impartial, respectueux de l'état de droit et des droits de l'homme, est une entreprise de longue haleine. Si la mise en œuvre du Plan

de développement conjoint de la Police nationale et de la Police des Nations Unies prendra fin en décembre avec l'expiration du mandat de la Mission, il demeurera néanmoins nécessaire de continuer à appuyer le renforcement des capacités et des institutions, notamment pour ce qui est des mécanismes disciplinaires de la Police nationale. À cet égard, j'engage vivement le Gouvernement à achever l'examen des 49 dossiers en attente concernant des officiers de la Police nationale passibles de sanctions disciplinaires, pénales ou administratives (voir plus haut par. 26). J'engage aussi le Gouvernement à faire en sorte que des ressources budgétaires suffisantes soient allouées pour répondre aux besoins logistiques de la Police nationale, et j'encourage les pays donateurs et d'autres partenaires à continuer d'apporter leur soutien au renforcement institutionnel dont la Police nationale du Timor-Leste pourrait avoir besoin dans les années à venir.

79. Pour conclure, je tiens à remercier mon ancienne Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Ameerah Haq et mon Représentant spécial par intérim, M. Finn Reske-Nielsen, de leur excellent travail, et à féliciter l'ensemble du personnel de la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies pour le soutien qu'ils apportent au peuple timorais au service de la paix, de la stabilité et du développement alors qu'il avance dans son importante œuvre d'édification de la nation. Leur persévérance et leur attachement à l'unité nationale de même que leur collaboration en vue de bâtir une société plus prospère pour l'ensemble de la population timoraise sont pour nous tous une source d'inspiration. Je tiens aussi à remercier les forces de sécurité internationales qui n'ont cessé d'offrir leur appui à la MINUT.

---